

p. 3

De la pêche paysanne à la pêche en mer : les Diola de la Basse-Casamance (Sénégal)

par M.-C. CORMIER

Géographe ORSTOM (1)

Introduction

En Casamance, région la plus méridionale du Sénégal, les vastes étendues de sable fin quasi désertes, qui font le bonheur actuel des touristes, ont longtemps été ignorées par les Diola. Ces derniers ont établi leur village à proximité des terres inondables propices à la riziculture (2). Leur domaine couvre la Basse-Casamance, l'estuaire et ses multiples chenaux de marée, les « bolons », milieu amphibie d'îles frangées de mangrove. La pêche à pied ou à bord de petites pirogues leur fournit le poisson, complément de leur alimentation de base, le riz.

Depuis 25-30 ans, de profondes mutations ont suscité, entre autres, le développement de la pêche en mer.

Comment une population, qui a mis en place une civilisation du riz unique au Sénégal, en vient-elle à modifier son système d'exploitation ?

Nous analyserons ce processus en décrivant les formes traditionnelles d'exploitation du milieu amphibie, les facteurs de changement et, enfin, les aspects actuels de la pêche diola.

I. Une pêche profondément intégrée à l'agriculture

Les Diola ne sont pas des marins mais des paysans attachés à leurs terroirs rizicoles. Ils pratiquent une petite « pêche paysanne », activité traditionnelle, secondaire par rapport à la riziculture, très dispersée, ponctuelle mais omniprésente. Sa complémentarité avec le riz et la riziculture s'exprime au niveau de l'occupation et de la perception de l'espace, du calendrier des activités, des formes d'exploitation du milieu amphibie et de l'alimentation.

Perception et appropriation de l'espace

Alors que les Diola intègrent dans leur terroir villageois les bolons, les marigots et les mangroves, ils n'ont aucune familiarité avec la mer ni même avec le fleuve Casamance, qu'ils perçoivent comme la mer. Ils ne s'aventurent pas dans ces milieux hostiles. Leur frêle embarcation, pirogue monoxyle creusée dans le bois du fromager, de 5 à 10 m de long, 50 à 80 cm de profondeur propulsée, à la rame ou à la voile, ne leur en donne pas les moyens. La mer avec la barre et les fortes houles, la Casamance, large en certains endroits de plus de 10 km, avec les courants de marée, les hauts fonds et les caïmans (3) sont dangereuses à la navigation et à la pêche.

La pêche traditionnelle diola se limite aux eaux intérieures plus calmes des bolons et des bas-fonds. Les Diola ont hérité de leurs ancêtres des coutumes et des droits sur ces espaces continentaux. Chaque village a sa propre zone

de pêche couvrant une étendue variable de mangrove, limitée par les bolons qui y donnent accès. En fait, les bolons sont un prolongement du terroir villageois ; la mangrove enfermée dans cette zone est toujours susceptible d'être aménagée en rizières. (Cf. zone de pêche de Kagnout).

La liaison pêche-agriculture se manifeste aussi au niveau de l'appropriation et de la dénomination des lieux et des campements de pêche. Le registre de la toponymie est assez restreint : un repère sur la terre — un arbre, une rizière —, la nature du fond ou une spécificité bio-écologique — tel poisson, tel oiseau — sont les déterminants les plus fréquents.

Calendrier des activités

Le temps consacré à la pêche est subordonné aux travaux agricoles. L'année se divise en deux grandes saisons :



1 - Un terroir diola (rizières et mangrove). (Photo G. Salem)

(1) En poste au CRÔDT-ISRA de Dakar.

(2) Cf. photo 1 d'un terroir diola.

(3) Les caïmans ont été exterminés dans les années soixante, la vente de leurs peaux assurant de fructueux bénéfices à leurs chasseurs.

— saison des pluies ou hivernage de juin-juillet à septembre-octobre,

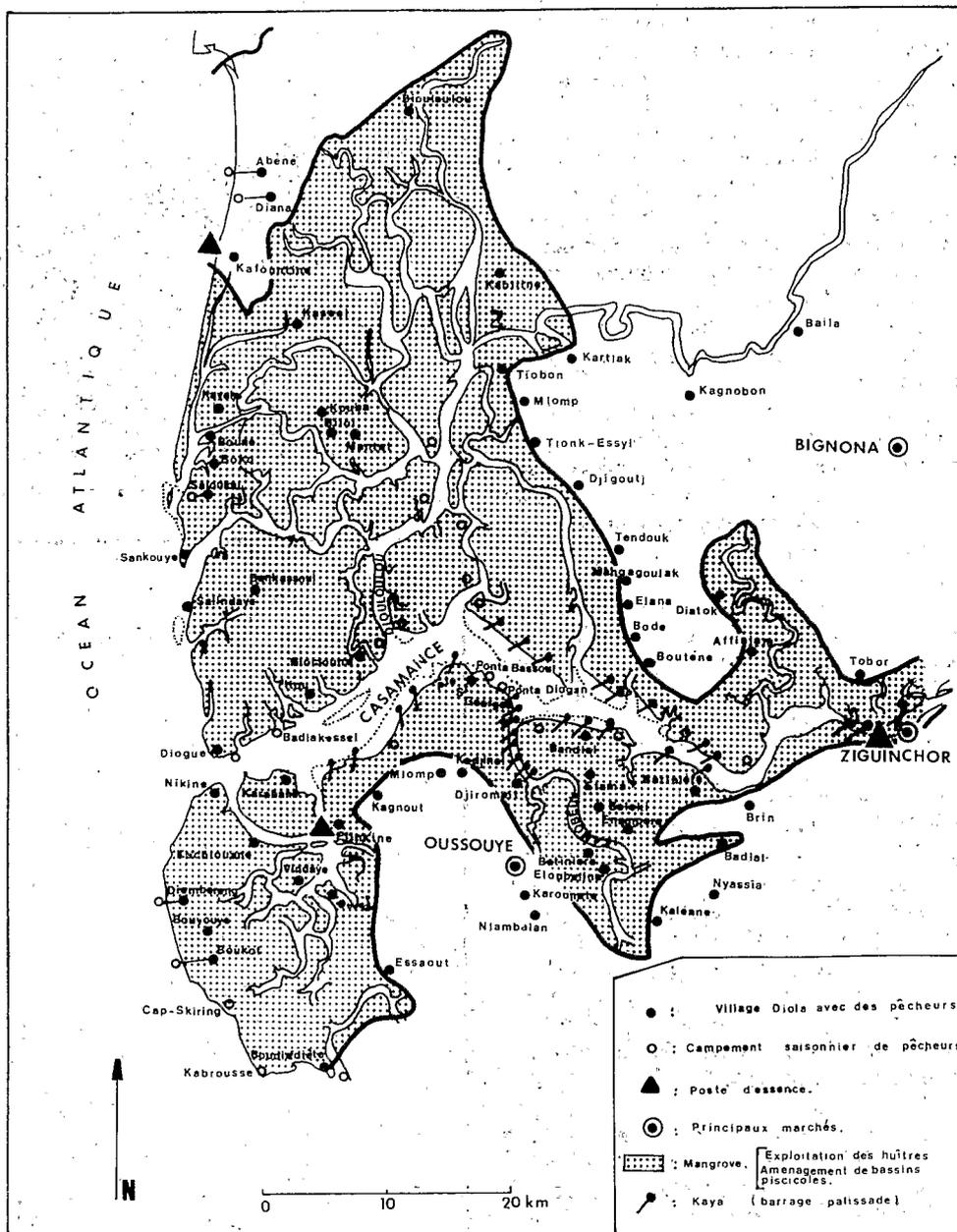
— saison sèche de novembre à juin.

Labour, semaille, repiquage, hersage, transport du fumier retiennent les villageois dans les rizières de juillet à septembre, puis suivent les récoltes. Durant cette saison, la pêche ne se pratique guère qu'à courte distance, le soir ou la nuit, juste pour satisfaire la consommation familiale.

Les *femmes*, par groupe d'une dizaine, se rendent vers les bolons à marée basse, construisent dans l'argile de petites diguettes, en arrière desquelles elles recueillent les alevins dans des paniers tressés. Ou alors, dans l'eau jusqu'à la taille, elles traînent une nasse en fibres de rônier ou de petits filets avec lesquels elles capturent des carpes et des petits mullets (photo 2).

Les *hommes* pêchent à pied le long des bolons ou depuis leur petite pirogue à la ligne, aux harpons et plus récemment à l'épervier. Cet engin actif a été introduit au début du siècle par les Nyominka, pêcheurs originaires des îles du Saloum. On le trouve actuellement répandu dans tous les villages de la Basse-Casamance. Les hommes, deux par deux (4), font des petites campagnes de pêche de 2-3 jours, durant les périodes creuses (5) au mois de septembre-octobre.

A partir de janvier commence la morte saison agricole et, pour certains, les grandes campagnes de pêche qui durent de 2 à 6 mois. Les hommes, accompagnés parfois des femmes et des enfants en bas âge, se déplacent en pirogue vers les lieux les plus poissonneux ; leurs campements s'égrenent le long des îles Blis-Karone, l'estuaire de la Casamance, le bolon



Situation de la pêche en Basse-Casamance

de Diouloulou (6), riches en grosses espèces (capitaine, silure, ethmalose, brochet). Ce poisson est consommé frais sur place ou séché pour la vente ou en prévision de l'hivernage.

Certains villages ont développé des formes originales d'exploitation des eaux intérieures. Nous en décrivons trois qui correspondent chacune à un espace halieutique spécifique :

- la pêche au kaya dans les bolons
- les bassins piscicoles dans les bas-fonds

(4) L'un, assis à l'arrière de la pirogue, rame, l'autre, debout à l'avant de la pirogue, dirige et lance l'épervier.

(5) Les-hommes-ne récoltent pas le riz, affaire de femmes.

(6) Cf. carte.

— la cueillette des huîtres dans la mangrove.

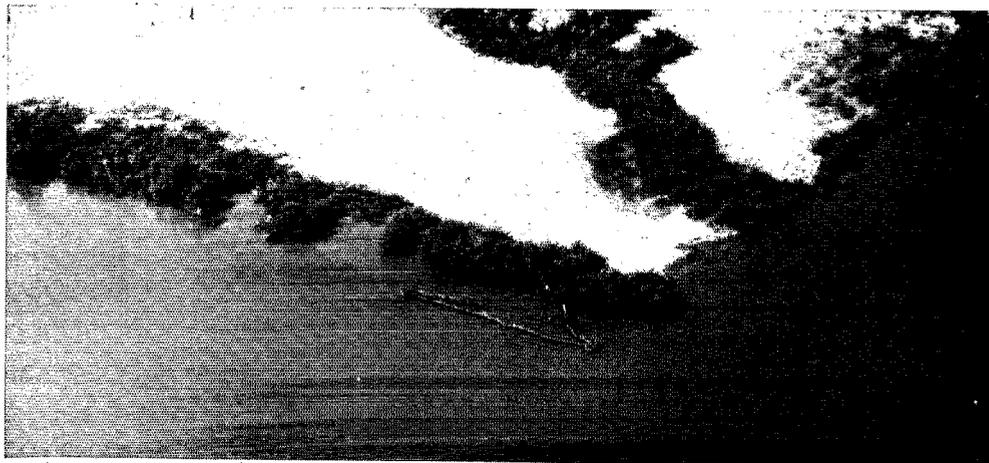
La pêche au kaya le long des bolons et de l'estuaire casamançais = Bandial

Bandial est tout à la fois un village et un royaume regroupant sept villages, situés sur des îles entourées de mangrove. Les deux principales et presque uniques activités sont la riziculture et la pêche. Très tôt, le poisson a fait l'objet de circuit d'échanges, d'abord troqué contre du vin de palme, de l'huile de palme, des légumes et divers objets usuels, puis vendu séché ou frais à Ziguinchor. Ses habitants se singularisent par un type de pêche, le *kaya*, dont ils sont encore actuellement les spécialis-



2 - Retour de pêche des femmes de Tionk-Essyl. (Photo J.-L. Meignen)

tes. Le kaya est une palissade en fibres de rôniers fichée sur les bancs sableux, perpendiculairement aux courants de marée. Il fonctionne comme un barrage. Deux ou trois enceintes avec des portes en chicane ou circulaires, disposées au bout ou au milieu de la palissade, servent de pièges (7). Quand la marée descend, le poisson, arrêté par la palissade, est conduit dans ces pièges. Les lieux de pêche au kaya sont fixes, dénommés, appropriés. L'aire de pêche de Bandial est exceptionnellement étendue : Outre leurs propres bolons, les pêcheurs installent leur kaya de Ziguinchor à l'embouchure du fleuve ; ils remontent les bolons du Diouloulou, d'Elana et de Kamobeul. Cet accès aux zones de pêche extra-villageoises parfois très éloignées du Bandial se sont appropriés ou ouverts de nouveaux espaces par la guerre, les migrations saisonnières ou définitives.



3 - Kaya, barrage - palissade. (Photo G. Salem)

Ainsi, le quartier Som de Niomoune a été fondé par le frère et la sœur originaires du Bandial, chassés de leur village pour avoir commis le crime de l'inceste. Actuellement, Som est le seul quartier à produire du poisson séché en quantité industrielle.

D'autres villages des îles Blis-Karone et du Blouf ont pour origine un ancien campement de pêcheurs du Bandial. Les hommes partent en campagne entre février et juin, s'installent sur place dans des campements saisonniers de huttes en fibres et feuilles de rôniers. Ils se déplacent en pirogue. Les pêcheurs s'associent souvent à 2-3 pour exploiter le kaya : chacun à son tour gagne le lieu de pêche en pirogue et recueille le poisson dans les pièges au moyen de nasses ou de petits filets.

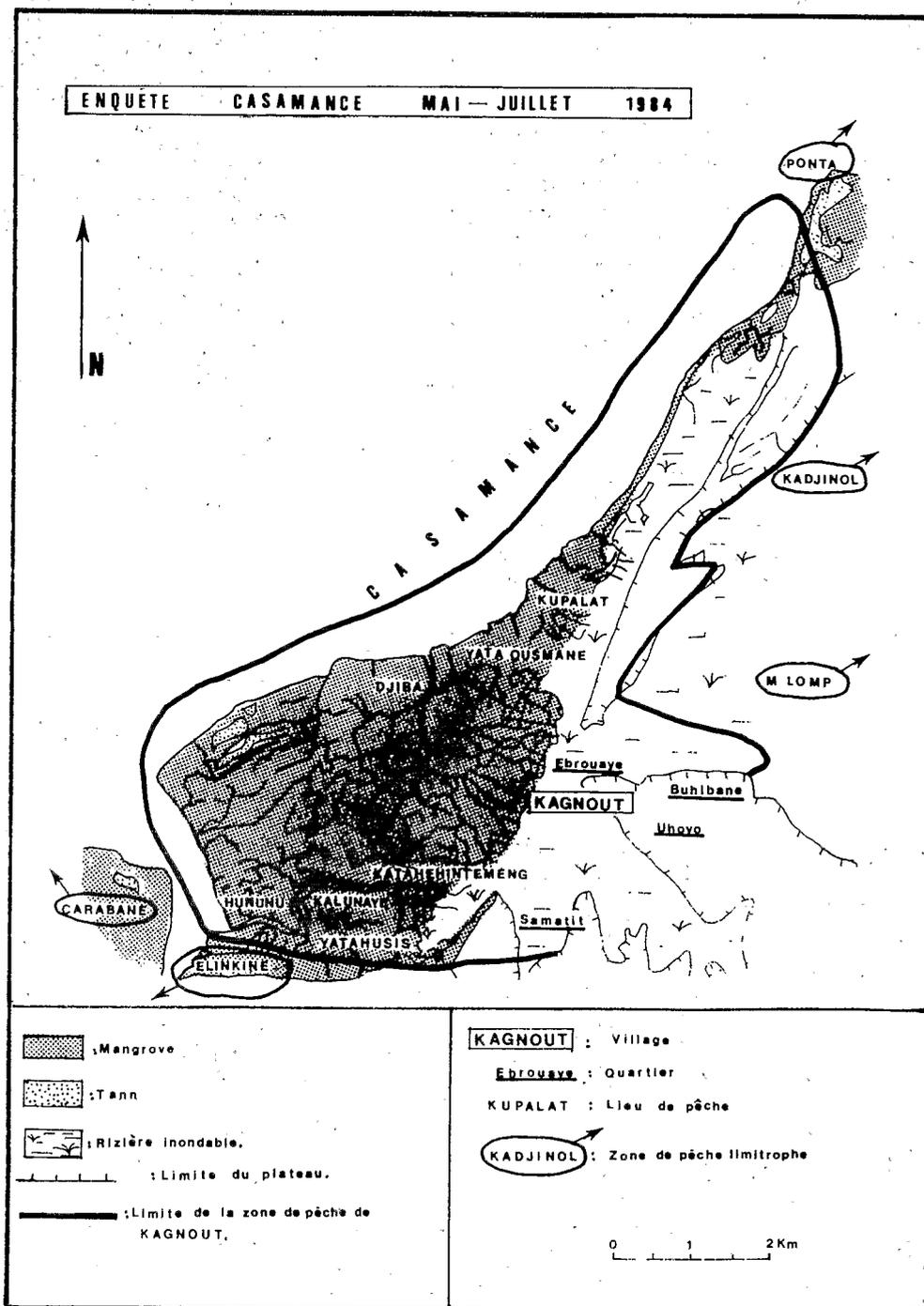
Actuellement, cette pêche, toujours très active parmi les aînés du village, tend à être concurrencée chez les nouvelles générations par la pêche au filet maillant de fond ou de surface et l'épervier.

Les bassins piscicoles dans les bas-fonds : Kagnout

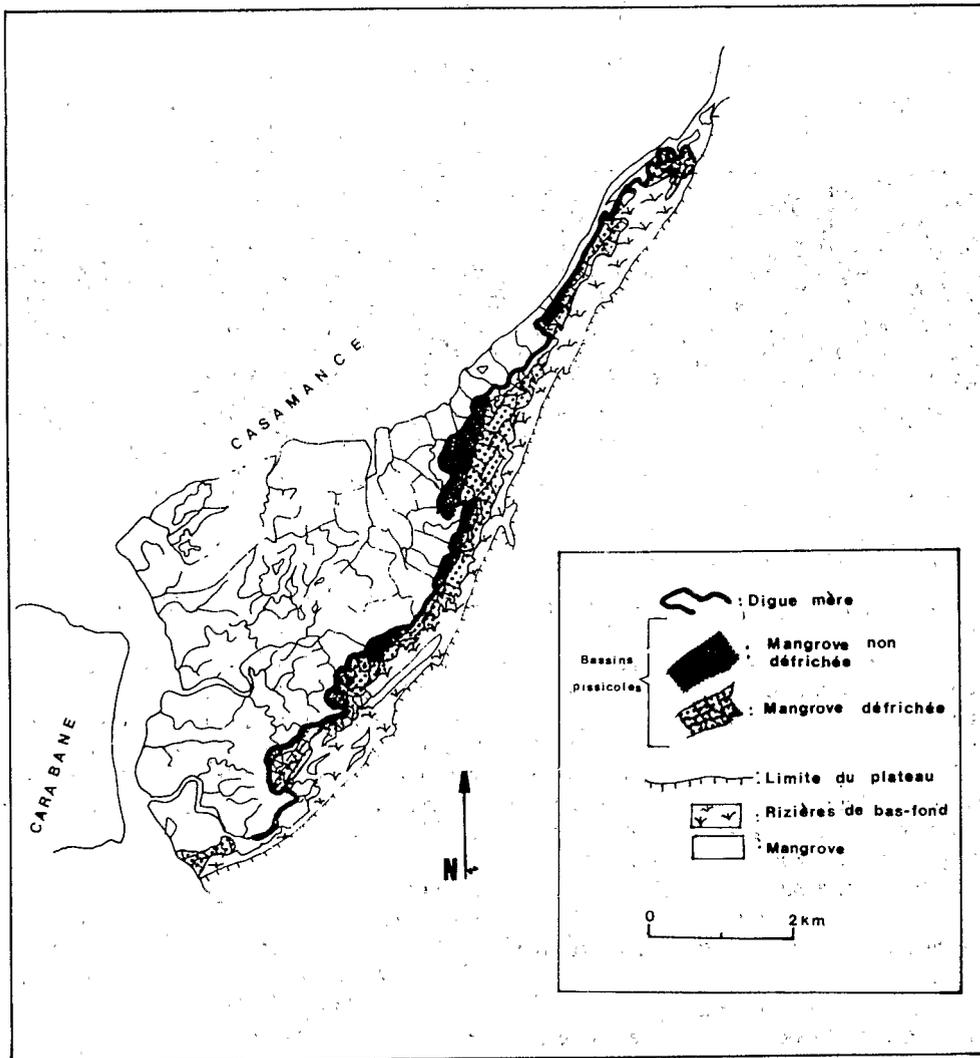
Une des originalités de la Casamance tient à l'existence de rizières inondées gagnées sur la mangrove grâce au travail ancestral d'aménagements hydrauliques. Au pied des villages situés sur les bancs sableux ou le plateau, s'étendent les rizières profondes protégées des courants de marée par un dense réseau de digues. Le dessin, l'usage, la propriété de ces digues sont variables d'un village à l'autre et même au niveau du village. On distingue, par exemple, cinq types d'aménagement dans les terres basses de Kagnout (8), village situé sur la rive sud de la Casamance près de l'embouchure :

(7) Il n'existe pas un seul modèle de kaya. Cf. photo 3.

(8) Cf. carte de l'aménagement des terres basses de Kagnout.



Zone de pêche de Kagnout



Aménagement des terres basses du terroir de Kagnout.



4 - Bassins piscicoles de Kagnout. (Photo G. Salem)

1. Les rizières basses sur sols argileux sont découpées en minuscules carrés par des diguettes et des fossés. Ces parcelles d'exploitation individuelle sont destinées à la culture du riz repiqué, le plus recherché pour sa productivité et sa valeur gustative. La pression foncière et les partages successifs entre les héritiers expliquent leur petite taille.

2. Juste en aval se situe une zone de transition sur les tannes destinée à l'origine à la riziculture inondée ou « buhint ». L'insuffisance actuelle des pluies (9), la remontée du sel par capillarité à partir de la nappe salée entravent la culture du riz. Cette zone est plus ou moins abandonnée. Une mince couche d'eau salée en hivernage donne l'occasion aux femmes de ramasser de petits poissons (10). En saison sèche, les tannes dénudés présentent à leur surface une croûte de sel exploitée activement par les femmes.

3. La mangrove plus en aval est défrichée et aménagée en petits bassins entre 5 et 20 ares destinés à la fois à la pêche et à la riziculture... Les digues « hunag » larges de 50 cm à 1 m, profondes de 1 m à 2 m, sont percées de troncs de rônier évidés qui servent de drain, bouchés et débouchés selon les marées. Le paysan contrôle ainsi la pénétration de l'eau marine et, avec elle, des poissons. Pour les mêmes raisons que précédemment, le riz n'est plus cultivé. L'entretien des digues et l'exploitation des bassins sont individuels: Chaque bassin est approprié par le propriétaire des rizières le jouxtant. Dans ces petits bassins, la pêche se pratique toute l'année. Il s'agit plus exactement d'un piégeage des poissons: carpes et mullets, plus rarement capitaines, pénètrent dans le bassin à marée montante et sont recueillis dans des nasses en forme de bouteille placées au bout du tronc de rônier à marée descendante. Les femmes de la maison raclent alors le fond du bassin vidé avec leurs nasses et leurs paniers pour ramasser les plus petites espèces. Le produit est destiné à l'auto-consommation.

4. Au-delà, la mangrove est incomplètement défrichée, découpée en vastes carrés d'une superficie de 60 à 80 ares, séparés les uns des autres par des digues secondaires « hunag », comparables aux précédentes. Une grande digue-mère appelée « buït » (11) ceinture toute cette zone, la séparant de la mangrove vierge, barrant les divers chenaux de marée. D'une longueur totale de 22 km, elle a en moyenne 2 à 3 m de large et plus de 3 m de profondeur (12).

Le poto-poto prélevé dans la vasière à mangrove pour l'édifier constitue un fossé parallèle à la digue. Ce canal « kagingilem » large de 5 à

(9) Les pluies successives permettaient d'entraîner en profondeur le sel par lessivage.

(10) Alevins de carpes et petites carpes tilapiaes.

(11) Buït désigne à la fois la digue-mère et le bassin.

(12) Cf. schéma et photographie des buït (photo 4).

10 m entoure une banquette centrale où la mangrove est plus ou moins défrichée faute de temps, de main-d'œuvre masculine, mais aussi pour enrichir le milieu en élément nutritif et constituer des frayères pour les poissons. Ces bassins sont exclusivement destinés à la pêche, même si par ailleurs ils constituent une barrière de protection contre l'eau marine. Chaque concession, soit chaque lignage, barre un chenal de marée, possède un bassin. Les aînés de sexe masculin du lignage entretiennent chaque année la digue au moyen du « kadyendo », instrument utilisé pour le labour des rizières, et qui, pour les bassins, a davantage la forme d'une pelle.

Chaque concession exploite son bassin une fois par an sous la responsabilité du chef de lignage; celui-ci ferme le bassin en juin à marée montante en bouchant les troncs de rônier évidés « hugatul » avec des branches de palétuvier « kalyut » (13). Il laisse alors grossir naturellement pendant 4-5 mois les poissons piégés, carpes, mullets et capitaines. Il ne contrôle que le niveau de l'eau, pose au besoin à marée descendante de petits barrages en fibre de rônier ou de petits filets à l'entrée des hugatul pour permettre l'écoulement du trop plein d'eau tout en évitant la fuite des poissons.

En octobre, il ouvre le buît en remplaçant le « kalyut » par une nasse « hunanum » de 1 m de haut, 50 cm de diamètre. Cette sorte de baril, constitué de fibres de rônier maintenues par des cerceaux de bois de palétuvier, est munie de deux ouvertures : l'une est bouchée de feuilles de bananiers ; l'autre ouverte a un entonnoir intérieur qui laisse pénétrer le poisson mais interdit sa fuite. Le chef de lignage appelle tous les membres de la concession à participer à la pêche. Une fois le bassin presque à sec, les femmes et les enfants ramassent les derniers petits poissons avec des paniers et des nasses. Tout le poisson est mis en commun et partagé également par le chef de lignage entre chaque famille de la concession.

A Kagnout, il est interdit de pêcher dans le buît d'une autre concession. Dans d'autres villages, chaque lignage ouvre à tour de rôle son bassin et invite les autres lignages à pêcher. Le poisson recueilli dans le « hunanum » est partagé uniquement entre les membres du lignage propriétaire du bassin. Le reste est partagé entre tous les participants de la pêche.

Ailleurs, la digue-mère appartient à tout le village qui exploite collectivement tous les bassins.

Cet aménagement de grands bassins destinés à l'élevage extensif des poissons n'existe pas dans tous les villages. L'entretien des digues, qui requiert un énorme investissement humain,

(13) Schéma + photo des buît : 4.

(14) Cf. photo 5.

(15) Chaque quartier du village a son chantier à côté de son débarcadère, photo 5.



5 - Débarcadère et chantier d'huîtres d'un village diola. (Photo J.-L. Meignen)

rebuté souvent les nouvelles générations, attirées actuellement par d'autres formes de pêche.

5. Au-delà des buît, la mangrove sillonnée par les multiples chenaux de marée s'étend jusqu'au fleuve Casamance. Les villageois l'exploitent pour son bois, ses feuilles, ses mollusques, notamment les huîtres.

La cueillette des huîtres dans la mangrove

La cueillette des huîtres est une activité ancestrale en Casamance comme en témoignent les amas de coquilles hauts de plusieurs mètres (14). La population concernée par cette activité est presque exclusivement féminine. Les campagnes familiales de cueillette des huîtres dans les îles Blis-Karone tendent à disparaître. Les hommes, s'ils accompagnent leurs femmes, ne « travaillent » pas véritablement les huîtres. Ainsi, à Niomoune, juste avant la campagne, le mari effectue une reconnaissance des lieux : il repère les zones où les palétuviers portent les plus grosses huîtres, fait les démarches auprès du chef de village pour obtenir l'autorisation de cueillir dans sa zone et d'installer un campement. Il retourne ensuite au village pour préparer le voyage et conduire les femmes en pirogue. Au cas où le séjour se prolonge, c'est encore lui qui va rechercher au village les provisions. La campagne dure de un à deux mois, le plus souvent en janvier et février. Tantôt les campements sont fixes, tantôt les femmes se déplacent au fur et à mesure de la cueillette. Les femmes cueillent et transforment sur place les huîtres.

Le plus souvent désormais, les femmes rentrent chaque soir au village. Tôt le matin, à marée descendante, elles quittent, en groupes, le débarcadère du village, chacune dans sa pirogue. Elles rament en moyenne une heure de temps, passent la journée à cueillir les huîtres et ne rentrent qu'avec la marée montante. Leurs sorties durent ainsi de 5 heures à plus de 13 heures. Les huîtres accrochées aux branches

des palétuviers ne peuvent être récoltées qu'à marée basse, quand elles sont découvertes. Les femmes rangent leur pirogue parallèlement à la rive. Certaines descendent dans le poto-poto et cueillent les huîtres, enfoncées dans l'eau boueuse jusqu'à la taille. D'autres récoltent depuis la pirogue.

Leurs instruments sont rudimentaires, limités le plus souvent à un vieux coupe-coupe, un bâton, des paniers tressés en fibres de rônier. Un jour est consacré à la cueillette, le lendemain à la transformation des huîtres. Cette opération s'effectue toujours au chantier du quartier (15). Pour ouvrir les coquilles, les femmes jettent les huîtres directement sur le feu et les font griller ou bien les font bouillir. Ensuite, elles les étalent par terre pour les faire sécher au soleil.

La cueillette des huîtres se pratique entre les mois de janvier et de juin. En hivernage, les femmes sont accaparées par les travaux des champs. Par ailleurs, une coutume héritée des ancêtres interdit de couper les huîtres de palétuviers ou de les consommer dès que le riz est semé, c'est-à-dire dès les premières pluies. Cet interdit est révélateur de l'imbrication de l'agriculture et de la pêche chez les Diola ; il assure, par ailleurs, la protection du stock, l'hivernage étant la période de reproduction des huîtres.

Les huîtres sont destinées à l'auto-consommation ou à la vente au jour le jour par petits tas, ou encore à la vente à la fin de la saison à Dakar par sac de 50 kg. Les circuits de distribution sont très complexes et dépendent de l'organisation des femmes par village, par quartier et par promotion (ou classes d'âge).

A Niomoune, quatre femmes, des amies du même quartier, se sont associées pour former une compagnie. Elles n'ont pas les mêmes tâches mais reçoivent chacune la même part. La plus âgée est la responsable du groupe. Elle sort moins souvent pour cueillir les huîtres,

désigne à tour de rôle les deux femmes qui vont faire la cueillette ; c'est elle qui garde les huîtres séchées, s'occupe de la vente, fait le partage. La pirogue louée est payée à la fin de la saison, toujours en nature, avec un petit panier d'huîtres séchées. Les femmes ou bien prennent chacune un grand panier d'huîtres séchées, ou bien se partagent l'argent après la vente.

De plus en plus, les gains sont destinés à l'achat de riz, les récoltes étant insuffisantes depuis la sécheresse. Les huîtres réservées à la consommation familiale constituent un apport en protéines non négligeable.

Riz et poisson : le plat de base diola

Comme le montre la gestion spatiale et temporelle des eaux intérieures, la pêche traditionnelle est étroitement liée à l'agriculture. L'alimentation diola en donne aussi un bon témoi-

gnage. Les repas quotidiens (matin, midi et soir) se composent du riz blanc simplement bouilli à l'eau « niankatang » et de poissons, petites carpes ou mullets assaisonnés de citrons et de sel, les deux principales épices en Casamance. Les huîtres peuvent remplacer le poisson, surtout dans les familles où la mère pratique la cueillette. Elles ne sont jamais consommées crues. Poulet, porc (16) et bœuf se consomment les jours de fête, à l'occasion de cérémonies. Le gibier, autrefois abondant, a disparu ; le lait est négligé.

Le poisson est donc la première source de protéines. Certaines recettes diola s'enrichissent de quelques légumes. Avec la mutation des dernières décennies, non seulement la pêche mais aussi les habitudes alimentaires changent : outre le niankatang, les Diola mangent le riz au poisson des Wolof composé de riz cuit dans une sauce tomate épicée et de poissons, sardinelles ou grosses espèces comme le Thiof, frits dans l'huile d'arachide.

II. De la pêche paysanne à la pêche en mer : analyse des facteurs de mutation

1. Rôle des pêcheurs étrangers

85 % des pêcheurs maritimes en Casamance sont étrangers, originaires des autres régions côtières sénégalaises, du fleuve Sénégal, des pays proches (Guinée, Ghana).

Numériquement les plus nombreux, ce sont aussi des précurseurs : l'exploitation halieutique du littoral casamançais ne commence véritablement qu'avec leurs premières migrations, c'est-à-dire au XIX^e siècle. Leurs apports sont multiples tant au niveau de l'introduction et de l'apprentissage de nouvelles techniques de pêche, de la formation et la promotion professionnelle des Diola que des retombées économiques. Leur réussite a servi de valeur d'exemple surtout auprès des jeunes ruraux n'ayant jamais pêché en mer, inactifs durant la morte saison agricole de janvier à juin. Qu'ils louent une chambre dans le village diola, qu'ils soient gracieusement logés chez des tuteurs ou qu'ils habitent sommairement dans des paillettes sur la plage, ils participent à l'économie locale. La pêche induit de nouvelles activités comme la réparation et l'entretien du matériel, le transport, la transformation et la vente du poisson souvent assurés par les femmes diola. Ils suscitent un marché de consommation et de nouveaux circuits de distribution.

On mesurera mieux leur importance passée et présente en analysant les principales communautés de pêcheurs migrants maritimes : les Nyominka, les Wolof et les Lebou.

1. *Les Nyominka*, originaires du Sine-Saloum, sont les plus nombreux. Très tôt, le manque d'eau douce, l'insuffisante production locale vivrière, l'exiguïté des terroirs, les ont poussés à migrer vers les « Rivières du Sud » (17). La pêche, le transport, le commerce et la contrebande font leur réputation.

Leurs villages d'origine situés dans les îles du Saloum sont par ordre d'importance : Bassul, Diogane, Niodior, Toubacouta. Ils se concentrent en Casamance dans les campements saisonniers de la Pointe Saint-Georges, Ponta Diogane et Ponta Bassul. On les trouve aussi

nombreux en Casamance intérieure (à Ziguinchor, le long des bolongs) et en Casamance littorale, à Elinkine, Saloulou, Boudiédiète et Diogué (18).

Le campement saisonnier de Ponta Bassul, par exemple, accueille chaque année les pêcheurs de Bassul avec leurs femmes et leurs enfants en bas âge, et ce depuis 30 ans. La régularité et l'ancienneté de leurs migrations ne les ont pas conduits à construire des cases en dur et une mosquée semblables à celles que l'on rencontre dans leur village natal. Les paillettes carrées (au total 48) au toit de chaume pointu sont un habitat temporaire reconstruit toutes les 2-3 campagnes de pêche. Environ 110 familles nyominka s'installent de septembre à juin à Ponta Bassul. Les pêcheurs sont répartis entre 11 pirogues motorisées, soit 11 sennes de plage. Les équipages sont essentiellement composés de membres d'une même famille ou d'une même concession ; sur place, ils engagent aussi des Guinéens ou des Diola comme apprentis. Le capitaine de la pirogue et de la senne, responsable en mer comme à terre. Il garde la caisse commune durant toute la campagne pour n'en faire le partage qu'à la fin de la saison selon le système suivant : 1 part pour le filet, 1 part pour le moteur, 1 part pour les pêcheurs.

Le poisson, surtout le mullet, est vendu frais à Ziguinchor par des bana-bana nyominka, des parents souvent propriétaires des pirogues. Les plus petits mullets sont transformés sur place en « tambadiang » (salé et séché) par les hommes, les autres espèces « en guedj » (fermenté séché) vendus, sur le chemin du retour, à Kaolack. En juillet, le campement est déserté à l'exception d'un équipage dont le capitaine a épousé une femme diola, première étape vers une migration définitive (?).



6 - Campement saisonnier de pêcheurs : Ponta Bassul. (Photo J.-L. Meignen)

(16) Chez les Diola animistes ou catholiques.

(17) Gambie, Casamance, Guinée.

(18) Cf. carte.

2. *Les Wolofs* : représentent près du quart de la population des pêcheurs maritimes. Tous originaires du Walo, ils viennent de Guet Ndar, de la ville même de Saint-Louis, du Gandiolais. En Casamance, les Guet-Ndariens se concentrent à Kafountine, les Gandiolais à Boucotte. Sinon, ils sont présents à Saloulou, Diogué et Cap-Skiring, sans former de campements saisonniers comparables à ceux des Nyominka.

Réputés pêcheurs professionnels, aux migrations anciennes s'adaptant à celle des poissons, véritables « nomades maritimes », leur présence en Casamance est attestée dès le XIX^e siècle. A Kafountine, ils revendiquent le droit du premier occupant : leurs 11 « pënc », lieux de rassemblement des pêcheurs après la pêche, occupent une position centrale sur la plage. De part et d'autre, se sont installés les pêcheurs originaires de la Petite Côte, et au-delà encore, les Diola autochtones équipés par GOPEC. La mise à l'écart de ces derniers révèle les tensions entre les communautés.

Les Guet-Ndariens, pêcheurs depuis des générations, se considèrent comme des professionnels. Leur connaissance du milieu maritime est très fine : les courants, les marées et les vents, les poissons, leurs migrations et leurs niches écologiques, le ciel et les étoiles pour diriger la pirogue n'ont plus de secrets pour eux. Les sorties de pêche de plus de 12 heures, les migrations le long de la côte sur plus de 500 km, montrent assez leur courage, leur familiarité avec la mer, leur souplesse d'évolution dans ce milieu. La pêche en mer est un métier dangereux, par là même prestigieux, ce qui leur confère une mentalité bien particulière et explique leur mépris vis-à-vis des Diola. Ces derniers se sont initiés à la pêche en servant comme manœuvres dans les équipages des migrants étrangers. La rancœur des Guet-Ndariens à leur encontre vient surtout du fait que les Diola, seuls, sont l'objet de tous les égards du gouvernement ; eux seuls ont des facilités de crédits, eux seuls profitent des mesures en faveur du développement de la pêche en Casamance.

Les pêcheurs passent la journée sur la plage mais rentrent le soir au village diola, où ils louent des chambres. Les Wolofs pêchent au filet dormant les langoustes, les soles, les raies, les otolithes, les carangues, etc. Ils migrent en Casamance à partir de septembre-octobre, font une escale en Gambie pour se ravitailler et pêcher, s'installent à Kafountine jusqu'en juin. Certains, au cours de la campagne, se déplacent le long du littoral casamançais : l'année dernière, par exemple, une cinquantaine de pirogues ont quitté en mars Kafountine pour Diembering, où des pêcheurs parents avaient signalé la présence d'importants bancs de poissons.

(19) Une pirogue correspond à 10-20 pêcheurs, ce qui, avec leurs familles, portent la population de migrants à 4 000.

(20) Yolal : filet maillant dérivant de fond. Ramass : senne de plage.



7 - La plage de Kafountine. (Photo F. Laloe)

Les pêcheurs suivent la migration des poissons. Nombreux, avant la Casamance, pratiquaient des campagnes de pêche à Kayar ou à Joal ; le développement de la senne tournante dans ces centres à partir des années 70 a provoqué la surexploitation de stocks tels que la sardinelle et suscité aussi des conflits entre pêcheurs : les filets dormants des Wolof sont endommagés par les sennes tournantes, engins actifs, des pêcheurs autochtones. Ainsi, Kafountine, en quelques années, est devenu un grand centre de pêche, le plus grand de Casamance, regroupant jusqu'à 200 pirogues (19).

3. *Les Lébou* sont principalement originaires de Yène. Ils migrent au côté des Wolof depuis des générations en Casamance. Ils se concentrent à Diembering, Kafountine et Cap-Skiring. A Diembering, ils pêchent au filet dormant la langouste et les soles. Les complexes touristiques sont les principaux débouchés. Les autres espèces sont transformées par les femmes des pêcheurs lébou en guedj (fermenté séché) et vendues à des bana-bana de Ziguinchor ou de Dakar.

Depuis plus de 15 ans, les pêcheurs migrants et leurs familles sont logés chez des tuteurs diola au village de Diembering. Les Diola les ont bien accueillis dans la mesure où eux-mêmes ne pêchent pas en mer mais sont demandeurs en poisson. Les Lébou ne payent pas leur logement mais contribuent à la dépense quotidienne en donnant du poisson.

2. Les autres facteurs de mutation

La présence de pêcheurs étrangers est certes déterminante mais n'explique pas pourquoi les Diola ne commencent véritablement à pêcher en mer à leur propre compte que depuis quelques années. Une combinaison de facteurs en rend compte, transformant profondément la Casamance dans les trois dernières décennies.

Mutations économiques

La Casamance, longtemps restée difficile d'accès, s'est ouverte grâce à la construction de

routes comme la Transgambienne dans les années 50, et de ponts.

La pénétration de l'économie monétaire, la recherche d'activités lucratives, expliquent l'attraction exercée par les cultures non vivrières comme l'arachide, le maraîchage, les plantations et les activités non agricoles comme la pêche, les chantiers de travaux publics, le tourisme.

L'amélioration des infrastructures a facilité l'écoulement de ces produits.

Mutations sociales

La scolarisation, la migration des jeunes, le manque de terre, la pression foncière, l'exigence des travaux agricoles rendent compte du déclin des rizières.

Mutations écologiques

La sécheresse a entraîné le déclin des rizières profondes envahies par l'eau salée.

Les ressources en poissons et en crustacés des eaux intérieures ont été aussi diminuées par l'augmentation de la salinité.

Mutations techniques

Au début du XX^e siècle, les Nyominka ont introduit l'épervier, engin actif à la pratique duquel ils ont initié les Diola, en les prenant comme rameurs sur leur pirogue.

Les Diola ont aussi appris la pêche auprès des migrants maritimes Wolof et Lébou et à l'école de Goudomp. Cette école, créée en 1961 par Emile Badiane, avait pour charge de former des générations de pêcheurs diola en leur donnant des notions élémentaires de navigation et de pêche au « yolal » et au « ramass » (20).

L'acquisition de grands filets, puis de pirogues motorisées à partir de la fin des années 1960, a ouvert aux Diola la grande pêche en mer.

Mutations politiques

L'indépendance nationale n'a pas éteint le farouche esprit de résistance à l'étranger des peuples de Casamance. Les « Nordistes » mal acceptés par les « Sudistes » (21) s'efforcent d'intégrer cette région à l'économie nationale. La construction de routes, de barrage anti-sel, de puits, l'encadrement des organismes publics (SOMIVAC, GOPEC, CAPAS) et caritatifs (CARITAS, UNIFCEF) répondent à ce souci.

III. La pêche en mer

Le développement de la pêche en mer chez les Diola est très inégal selon les villages. Pourquoi les Diola de Diembéring ou de Boucotte, villages côtiers, ne pêchent pas en mer alors que les Diola de Tionk-Essyl, village de la Casamance intérieure, se lancent de plus en plus dans les grandes migrations maritimes ? Il faudrait analyser chaque situation locale, interroger l'histoire, la géographie, la démographie, le partage foncier de chaque village. Nous ne retiendrons ici que deux exemples.

1. Les pêcheurs maritimes diola : Tionk-Essyl

Le développement de la pêche à Tionk-Essyl dans le quartier Batine s'articule autour de six étapes :

1. au début du siècle, seuls les bolons de la zone villageoise sont exploités. On se déplace en petite pirogue à rame ou à voile, on pêche aux flèches puis, à partir de 1910 environ, à l'épervier, engin introduit par l'intermédiaire des Niominka. Le poisson frais est autoconsommé, seul le poisson séché est vendu.

2. Dans les années quarante, certains pêcheurs font des campagnes de pêche à l'épervier à Ziguinchor où ils vendent les poissons frais. Ils quittent le village de décembre à juin.

3. En 1961, l'école de Goudomp forme à la pêche au yolal et au ramass une première promotion. Jusqu'en 1973, les pêcheurs de Tionk-Essyl s'initient à ces nouvelles techniques de pêche et à la navigation en faisant des campagnes à Baganga et Goudomp, puis le développement de la pêche à la crevette gêne leur pêche au yolal.

4. En 1968, ils forment une coopérative de pêche et obtiennent un moteur à crédit auprès

(21) Wolof, Lebou, Toucouleur qui viennent du Nord, par opposition aux populations de la Casamance, au sud de la Gambie.

(22) CAPAS : centre d'aide à la pêche artisanale sénégalaise.

(23) Le Secours catholique américain.

(24) C.A.D. 4 500 F français.

du CAPAS (22). Chaque quartier, à tour de rôle, utilise ce moteur qui permet d'étendre l'aire de pêche : les pêcheurs installent des campements dans les îles Blis-Karone, au sud de Carabane, à Ponta. Ils retournent chaque hivernage au village pour les cultures. La coopérative compte 50 membres en 1970, le double en 1984. En 1974, un pêcheur acquiert personnellement un moteur.

5. Plusieurs équipes de pêcheurs se constituent pour se doter de moteurs. Dès lors, à partir de 1978, les pêcheurs se lancent dans la pêche en mer, établissant leurs campements au sud jusqu'à Cap Skiring, au nord jusqu'à Salindaye. Ils partent au mois de décembre ; ils s'arrêtent au retour en avril à Karabane, où ils sont rejoints par leurs femmes. En mai-juin, ils retournent au village. La riziculture est encore leur première activité, celle qui leur rapporte le plus.

6. La pêche ne devient leur profession qu'à partir de 1980 : d'une part, le projet de développement de la pêche du Caritas (23) leur permet d'avoir à crédit du matériel en suffisance (moteur Yamaha 8 CV ; filet de maille 100, 80, 50, 30, 25 ; cordage, bobine, flotteur). Chaque groupe de pêcheurs se voit attribuer un crédit en matériel de 900 000 F CFA (24) remboursable en 18 mensualités. De plus, le prix du matériel est moitié moins cher qu'en magasin. D'autre part, la première grande campagne de pêche en mer date de décembre 1980 ; l'organisation en est très poussée : une pirogue de 4 pêcheurs se rend à Ziguinchor pour le ravitaillement en essence et en riz. L'équipe passe la nuit à Boudédiète, puis se rend tôt le matin en Guinée-Bissau pour demander l'autorisation au gouvernement guinéen de pêcher dans leurs eaux. Ils reviennent pêcher dans l'estuaire casamançais en avril pour la campagne des silures et des brochets. Ils campent à Badian Kassel, en face de Carabane, pendant trois mois, puis retournent à Tionk-Essyl en août. (Photo 8)

Cette année, certains pêcheurs sont restés pêcher en mer au mois d'août. Leur campagne a été plusieurs fois interrompue par suite de tensions avec les populations locales : le gouvernement guinéen a confisqué leur matériel, les accusant d'écouler clandestinement leur poisson séché en Casamance. Les Guinéens n'exploitent pas leurs eaux mais sont, par contre, très demandeurs en poisson ; ils exigent que les pêcheurs étrangers vendent sur place leur poisson, même si le prix qui leur est offert est inférieur. Les 12 pirogues de Tionk-Essyl (47 hommes et 2 femmes) sont donc reparties de Guinée en décembre pour s'installer à Boudédiète, puis à Badiankassal ; ils ont été alors chassés de ce campement par les habitants de Niomoune. Ces derniers leur ferment désormais l'accès à leur zone de pêche car les musulmans de Tionk-Essyl ne veulent plus que les Diola catholiques et animistes de Niomoune fassent la campagne de récolte du vin de palme dans leur brousse. Les pêcheurs de Tionk-Essyl se sont donc repliés à Diogué. Leur retour au village dépend de l'abondance des pluies et de la récolte. Beaucoup comptent seulement y passer les fêtes religieuses puis repartir en campagne, notamment en Guinée-Bissau. Ils consacrent leurs rizières à des parents pour se consacrer à plein temps à la pêche.

Le développement de la pêche en mer chez les Diola ne s'effectue pas sans poser des problèmes ; les tensions suscitées par les migrations des pêcheurs sont un signe. Or il est remarquable que des populations dites terriennes non seulement se tournent vers la mer, modifient leur système d'exploitation mais aussi changent de mentalité, osant prendre des risques pour pêcher dans les meilleures zones.

2. Modernisation de la pêche dans les bolons : Elana

Le village d'Elana n'est distant que de 5 km du village de Tionk-Essyl. Or, même s'ils en avaient les moyens, les pêcheurs refusent de s'aventurer en mer, milieu inconnu, dange-



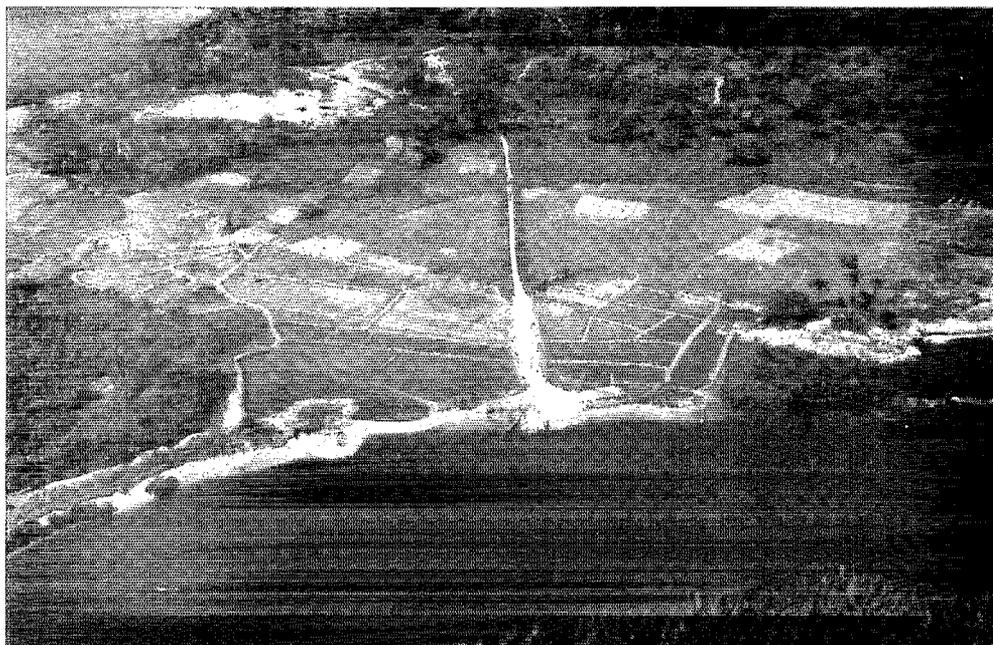
8 - Campement de Badian Kassel. (Photo G. Salem)

reux. Leur aire de pêche se limite aux bolons et au fleuve casamance en deçà de Ponta. Il n'empêche que l'exploitation des eaux intérieures a une toute autre envergure depuis quelques années.

Les modifications sont d'abord d'ordre technique : l'acquisition de grande pirogue munie de bordés et surtout de moteur élargit le rayon d'action des pêcheurs. Les filets dérivants et dormants à larges mailles permettent d'attaper de grosses espèces (capitaines, silures, brochets) dont la valeur commerciale est supérieure. Les sennes de plage ont un rendement considérablement plus élevé que les éperriers.

Les circuits de distribution se sont aussi développés : la pêche des petits mulets et des carpes n'est plus seulement destinée à la consommation locale ; des mareyeurs et divers intermédiaires se rendent dans les villages en voiture ou en bicyclette. Les pêcheurs eux-mêmes, vont vendre leur produit au marché le plus proche, aux hôtels et campements touristiques.

A Elana, 5 pêcheurs se sont associés en 1981 pour acquérir une pirogue motorisée et des filets. Grâce au crédit de la Caritas, ils ont acheté un moteur 8 CV, 5 filets dormants, un yolal et un ramass. Trois ans après, tout le matériel a été remboursé, ce qui montre la réussite de ce groupe. En saison sèche, ils partent en campagne 2-3 mois vers les Iles. Par contre, en hivernage, les travaux dans les rizières dominent. Les pêcheurs sortent seulement à partir de 16-18 h, passent la nuit sur la pirogue, se rendent vers 4-5 h du matin à Ziguinchor pour vendre le poisson et s'approvisionner en carburant. Ils sont liés à un bana-bana



9 - Débarcadère d'Elana. (Photo G. Salem)

toucouleur : par suite des fréquentes ruptures de stock à Ziguinchor, le bana-bana s'occupe d'acheter le carburant pour les pêcheurs qui lui livrent toute leur pêche.

Ainsi, le manque de matériel n'explique pas le « retard » de certains villages à se lancer dans la pêche en mer. Ici, un génie des eaux maritimes détourne les villageois de l'exploitation de la mer. Là, les emplois offerts dans les hôtels sont plus rémunérateurs que la pêche.

La pêche en Casamance est originale par la variété des milieux exploités, la multitechnicité des pêcheurs, la rapidité des transformations.

Dans le nouveau contexte des dernières décennies, la pêche cristallise de nombreux enjeux et espoirs. La Casamance est mieux pourvue que d'autres régions : les réponses à la baisse des précipitations, aux difficultés agricoles, à l'exode rural sont variées.

Certains Diola ont maintenu, en l'adaptant, l'ancien équilibre riziculture-pêche. D'autres se lancent dans le maraîchage, le tourisme. La pêche en mer est une des stratégies économiques.

(Suite de la page 433)

SENEGAL

La SIPROM a mis en service son premier chalutier

La Société internationale des produits de la mer (SIPROM), à Dakar, a mis en service son premier chalutier congélateur.

L'*Africa-Bourgi*, de 455 tx, a une capacité de congélation de 10 t/j et une capacité de stockage de 600 m³. La société achètera entre 1986 et 1988 cinq autres bateaux pour 3 milliards de francs CFA. La SIPROM est une société conjointe par actions au capital de 250 millions de francs CFA, formée par le groupe sénégalolibanais Bourgi et la société italienne De Giosa, de Bari.

Création de la Société africano-chinoise de pêche (SOACHIP)

La firme sénégalaise Africamer (à participation italienne) et la Société nationale des pêches chinoises ont créé à Dakar la Société africano-chinoise de pêche (SOACHIP) au capital initial de 20 millions de francs CFA, qui assurera à Africamer un approvisionnement suffisant. Les deux premiers bateaux de la SOACHIP — d'une capacité unitaire de 200 t — ont été mis en service le 14 mai dernier ; la flotte doit atteindre progressivement vingt unités, qui alimenteront d'autres conserveries sénégalaises. La SOACHIP se propose, en outre, de créer, une conserverie ou de développer la capacité de congélation et de traitement d'Africamer.

La Chine suit ainsi l'exemple de la société japonaise Taiyo Fisheries Co qui a fourni une flottille à la Sénépesca en contrepartie de l'envoi au Japon du tiers de ses exportations.

GHANA

- Le Japon est récemment convenu d'accorder 1,8 million de dollars au Ghana pour le développement de son industrie de la pêche. Cette aide financière doit notamment permettre au pays de se procurer des moteurs, des filets, des véhicules et divers autres équipements.

- Une mission britannique de trois membres conduite par un commandant de la Royal Navy est arrivée à Accra au début de la deuxième semaine de juin pour examiner les moyens propres à renforcer les unités de protection de la zone économique maritime (fixée à 200 milles), l'évaluation et le développement des ressources halieutiques et formuler des recommandations, notamment sur le plan juridique, pour un meilleur contrôle des ressources de pêche.